

2018

BELGIAN PARCOURS SHOOTING ASSOCIATION

IPSC member – www.ipsc-belgium.be

PRESIDENT
REG DIRECTOR
CH. DE RONGE
AV RAYMOND DE MEESTER 28
1200 WOLUWE ST LAMBERT
TEL.02/230.16.19
charles.deronge@skynet.be

VICE PRESIDENT
TREASURER
M. CAUCHIES
RUE PIERRE LAURENT 12
5310 MEHAIGNE
0477/21.84.25
marc.cauchies@gmail.com

VICE PRESIDENT
SECRETARY
J-L CORNET
RUE DES DAMES 58
6224 BAULET
0477/24.29.06
jeanlucornet@skynet.be

Club :

Nom :

Prénom :

N° Licence BPSA : Date de naissance :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Tel. : Email :

1. Compléter le **formulaire papier** EN CARACTERES D'IMPRIMERIE et le **signer**.
Les versions électroniques **ne seront pas prises en compte !**
2. Le renvoyer par **courrier normal PAS PAR RECOMMANDE** ou via votre club à
Jean-Luc Cornet - 58 rue des Dames - 6224 Baulet
3. Joindre à cette demande :
 - une photo d'identité si vous êtes nouveau membre
 - un extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois.
4. Verser le montant de la licence (30 €) sur le compte de la BPSA
BPSA ASBL : BE27 2107 1157 4773 ou via votre club si celui-ci se charge de centraliser les inscriptions et les paiements.
Dans le cas d'une inscription individuelle, joindre une copie du virement à l'ordre de la BPSA.

N.B. : Il ne sera pas délivré de licence si le document est incomplet.
Les demandes de licences doivent être rentrées pour le 15 janvier 2018 au plus tard,
TOUTE REINSCRIPTION TARDIVE VERRA SON MONTANT MAJORÉ DE 50 % SOIT 45 € !

Le soussigné déclare sur base de la loi du 8 décembre 1992 concernant la protection de la vie privée, que les renseignements repris ci-dessus dans le cadre de ses activités au sein de la BPSA peuvent être transmises aux autorités officielles.

Le soussigné s'engage par la présente à ne pas s'inscrire auprès d'une fédération de tir pratiquant un tir identique et à respecter les statuts ainsi que le règlement d'ordre intérieur de la BPSA.

Pour accord, le (signature, date et nom)